

LE SERMAGEOIS

n° 119



Bulletin d'informations municipales
Janvier 2019

Sommaire

- Mot du maire
- Vie municipale
- CCAS
- Infos diverses
- CC Bazois Loire Morvan
- Sermages, commune sinistrée
- Vie communale
- Centenaire 1918-2018
- Téléthon
- Bénévolat sermageois
- Sermages en fête
- Sud Morvan en Scènes
- Agenda
- Joies, peines, annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants :

Jardinage : - sans matériel : 14€/heure

- avec matériel : 18€/heure

- avec gros matériel

(tracteur) : 60€/heure

Informations et inscriptions en mairie.

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38)



Du Lundi au Vendredi : 13h30/17h30

Le Samedi 8h/12h et 13h30/17h30

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.

Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :

remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Sac bio en vente : 2.50 € les 26 sacs de 20L, au site administratif route des réservoirs à St Honoré les Bains.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.24.21

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

de 17h30 à 18h30

dans les locaux

de l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, faites le 3237, puis tapez à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 13h30 à 18h00

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h



Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Marie-Madeleine MARTIN née LAUMAIN s'est éteinte le 9 novembre 2018 à l'âge de 91 ans.

Elle est née le 4 octobre 1927 au Moulin de Sermages où elle a travaillé avec ses parents sur la ferme familiale jusqu'à son mariage en 1951 avec Auguste MARTIN.

Ils ont alors repris la ferme de Mouniot où ils sont toujours restés, même à la retraite, et ce jusqu'en 2017 pour rejoindre l'EHPAD de Moulins-Engilbert.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à toute la famille.

Nous adressons, également, toutes nos sincères condoléances à la famille de Monsieur Jean MOREAU, décédé à l'âge de 84 ans.

Christian DESMARIAUX nous a quittés le 28 décembre à l'âge de 91 ans. Né à St Péreuse le 13 mars 1927, c'est à 25 ans, en 1952, qu'il vient à Sermages à la ferme de Villacot avec ses parents. Il aura la chance d'être bien entouré de sa famille où il a pu demeurer jusqu'à la fin de sa vie. Quelques années en arrière, il était fréquent de le croiser sur la route de Mouniot à l'occasion de sa marche quotidienne. Christian était connu pour sa gentillesse et son dévouement toujours prêt à rendre service quand il pouvait.

Nous adressons, toutes nos sincères condoléances à toute la famille.

Nous souhaitons la bienvenue à Murielle et Cyril ainsi qu'à leur fille Louise. L'emménagement définitif ne sera pas pour tout de suite. Auparavant, des travaux de rénovations seront nécessaires.

Bienvenue à tous les trois !

Au cours de ce dernier trimestre, de nombreuses manifestations ont eu lieu à Sermages (rifles du comité, Téléthon du CCAS, "La grande veillée de Noël" de SMS, les activités créatives du comité, le Noël du comité...)

Merci, une nouvelle fois, à nos associations de nous offrir de si beaux moments de partage et d'amitié !

Et un grand merci à tous nos bénévoles qui n'ont pas démerité de toute l'année. Les activités 2018 se sont achevées par la décoration du village et de la salle socioculturelle où ils ont su créer une atmosphère féérique, empreinte d'une finesse artistique magique.

Quel beau moment, en ce 16 décembre, lorsque petits enfants, parents et séniors de notre commune se sont retrouvés autour du Père Noël (de passage à Sermages) pour la distribution des cadeaux. Un moment où l'esprit de Noël était sincèrement perceptible. Merci à Alain et aux membres du comité des fêtes pour leur enthousiasme qui n'auront eu de cesse tout au long de cette année 2018.

Beaucoup d'autres événements sont déjà programmés pour 2019...

Dès le 25 janvier, l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE DE SERMAGES" sera heureuse de vous accueillir autour d'une assiette-concert, dans le cadre de l'avant-première de la fête du violon. En première partie, François PERRIN- Utopic Quartet nous feront voyager sur leurs "Routes de l'Intime", puis le duo "MARINADE", continuera la soirée en dansant.

Je vous invite à découvrir, le 7 avril, dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN, le spectacle décentralisé de la Maison de la Culture Nevers Agglomération. Il s'agira de théâtre documentaire intitulé "La Brique" par la Cie Hendrick Van Der Zee. Guy ALOUCHERIE, fils de mineurs, remonte le fil du temps au cours d'une conférence joyeuse et poétique... Le fait que la MCNA ait choisi Sermages est une véritable aubaine ! Venez nombreux !

La nature, le 30 octobre dernier, nous a réservé quelques surprises. Comme quoi, quand la bise a décidé de venir...

Je tenais à remercier toutes les personnes qui ont déblayé les branches ou même les arbres qui jonchaient les routes sermageoises. Je rappelle, que chaque branche et chaque arbre doit être maintenant retiré des fossés. Certaines personnes n'ont toujours pas, à ce jour, ni téléphone, ni internet, faute d'élagage des haies. Aussi, je fais appel à chaque propriétaire pour se conformer à la législation.

Merci à tous les habitants, et vous êtes de plus en plus nombreux, qui ont illuminé leur maison ! Une mention particulière à Yohan, Nadège et Pascal, qui battent tous les records !!!

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année 2019 riche en couleurs et en saveurs, riche en sourires et en bonheur.

VIE MUNICIPALE

COMMUNE DE SERMAGES

CANTON DE LUZY

COMPTE RENDU REUNION du 28 Novembre 2018

Date de Convocation : 19 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de SERMAGES, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Dominique STRIESKA, Alain COLLIN, Emmanuel GRIMOND, Olivier BICHON, Nadège ROUSSEAU, Paule COUPAIN.

Excusés : Jacqueline TOUSSAINT-MARTINETTI procuration à Dominique STRIESKA, Jean-Noël BERNARD procuration à Olivier BICHON, Sandrine HAROU procuration à Nadège ROUSSEAU

Absent : Régis GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Nadège ROUSSEAU.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

* Participation Prévoyance CDG 58

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition du Centre de Gestion de la Nièvre, de participer au financement de la protection sociale des agents. Après présentation des garanties offertes au personnel en souscrivant au contrat proposé, le conseil décide de participer à hauteur de 50 % de la dépense par agent à partir du 1^{er} janvier 2019. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019.

* Adhésion à l'Agence Technique Départementale :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande du Conseil Départemental pour la procédure d'adhésion à l'Agence Technique Départementale, qui sera créée au 1^{er} Janvier 2019. Une cotisation de 50 € par an et 1.50 € par habitant devra être réglée. Après avoir recueilli toutes les informations le conseil municipal décide d'adhérer à cette nouvelle structure, désigne Mme Paule COUPAIN comme représentante à cette agence et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

VIE MUNICIPALE - suite

* Travaux Eglise :

Madame le Maire fait un rappel au conseil municipal, de la possibilité de présenter un projet dans le contrat de territoire de CCBLM. Pour être retenu le dossier devait s'inscrire sur un axe précis : « créer des lieux de vie culturel ». Elle a rédigé, avec l'aide de quelques personnes, un dossier « la force tranquille » pour l'aménagement d'un espace scénique dans la chapelle dédiée à la Sainte Salette.

Elle a présenté également deux devis pour réfection des enduits intérieurs. Ils seront revus pour inscription au budget 2019.

*Devis Mur Cimetière :

Madame le Maire présente deux devis qui ont été remis pour la réparation des murs du cimetière, qui seront proposés pour le prochain budget.

* Information Parc Naturel Régional du Morvan :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président relatif au prolongement de l'action engagée dans le classement partiel en zone montagne de 24 nouvelles communes nivernaises. Les élus ont échangé par rapport à ce classement.

* Questions diverses :

Alain COLLIN a assisté au conseil d'école et a donné un compte rendu de celui-ci.

Paule COUPAIN a assisté à une réunion du SIEEEN relative au groupement d'achat d'énergie et a donné un compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 heures 30.

COMMUNE DE SERMAGES

CANTON DE LUZY

COMPTE RENDU CCAS du 30 Novembre 2018

Date de convocation : 19 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le Trente Novembre à vingt heures, les membres du CCAS dûment convoqués se sont réunis en mairie de Sermages, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Dominique STRIESKA, Présidente.

Présents : Paule COUPAIN, Amandine RICCI, Dominique ALEXANDRE, Nadège ROUSSEAU, Olivier BICHON, Nadine COURAULT.

Excusés: Jacqueline TOUSSAINT MARTINETTI procuration à Nadège ROUSSEAU, Françoise CHAUSSARD procuration à Dominique STRIESKA, Marie-Louise DUPUIS procuration à Amandine RICCI, Sandrine HAROU.

Absents : Michel BAUDET, Régis GRANDJEAN.

= **Préparation du Téléthon 2018** :

Madame la Présidente rappelle la confection des soupes qui seront préparées avec les légumes récoltés dans le jardin de l'Ouche de la Grand-mère, pommes de terre, haricots verts, patates douces, carottes, tomates, qui représentent 142 kilos conditionnés et congelés. Des confitures ont été réalisées également avec la production du jardin.

Le stand de vente sera installé sur le Champ de Foire à MOULINS ENGILBERT, samedi 8 décembre à partir de 8 heures. Les membres se répartissent les tâches.

= **Fleurissement 2018**

Les membres ont décidé de reconduire les prix de fleurissement identiques à ceux de l'année précédente, malgré les conditions météo de canicule de l'été. 17 bons d'une valeur de 7 €, 8 bons d'une valeur de 12 € et 5 de 15 € seront attribués aux bénéficiaires.

- **Questions diverses** :

Vente du véhicule :

Madame STRIESKA revient sur la vente du véhicule Citroën Berlingo. Des crédits ont été inscrits pour la comptabiliser, mais les écritures étaient incomplètes. La recette correspondant au montant du prix de vente n'avait pas été prise en compte, les membres présents ont autorisé cette inscription pour permettre de clore cette transaction dans le budget.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire soulevée, la séance a été levée à 21 heures 30.



Nevers, le 18 octobre 2018

Utilisation du chèque énergie pour réduire la facture énergétique des nivernais aux revenus modestes

Alors que les prix de l'énergie évoluent structurellement à la hausse, le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre souhaitent faire un rappel aux nivernais aux revenus modestes concernant l'**utilisation de leur chèque énergie**, qui remplace désormais les tarifs sociaux.



Plus de 13 000 ménages nivernais ont reçu au mois d'avril par courrier de l'Etat, un chèque énergie ainsi qu'une attestation.

Ces documents doivent être retournés par courrier ou utilisés en ligne sur le site national :

- le chèque sera déduit des factures d'énergie par les fournisseurs (entre environ 50 et 220 €)
- la ou les attestations protègent notamment durant la période hivernale d'une coupure en cas de difficultés de paiement et ouvrent à d'autres droits

Procédure complexe, perte du document, non réception... tous les chèques n'ont pas été utilisés !

Les ménages ont jusqu'à la date de validité figurant sur le chèque (au 31 mars 2019) pour faire la démarche.

Veillons à ce qu'aucun Nivernais ne subisse de coupure d'énergie durant l'hiver.

En effet, à l'approche de la trêve hivernale impliquant les coupures d'électricité et de gaz naturel (du 1^{er} novembre au le 31 mars), le SIEEEN et l'ALEC souhaitent rappeler aux nivernais ayant reçu ce chèque et cette attestation, qu'ils doivent se signaler auprès de leur fournisseur d'énergie avec ces documents, afin de régler leurs factures.

Mais aussi, l'énergie la moins chère étant celle qui n'est pas consommée, le 1^{er} réflexe reste de réaliser des travaux d'isolation (de nombreuses aides existent) et d'adopter un comportement économe.

Pour en savoir plus :

- En cas de perte ou pour toute question, contacter l'Agence de Paiement -ASP- au 0805 204 805 (numéro gratuit) et toutes les informations officielles sur le site : www.chequeenergie.gouv.fr
- Voir la synthèse diffusée au printemps par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre : <http://www.ale-nievre.org/chequeenergie/>



Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de communes des Portes du Morvan (Luzy - Saint-Honoré-les-Bains), du Sud-Morvan (Moulins-Engilbert), du Bazois (Châtillon-en-Bazois), d'Entre Loire et Morvan (Cercy-la-Tour - Fours), ainsi que le SICTOM des Morillons ont fusionné pour devenir la Communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Elle intervient sur divers champs d'actions : l'aménagement de l'espace, les actions de développement économique, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, la voirie, l'assainissement, l'aménagement l'entretien et la gestion des aires

d'accueil des gens du voyage. Mais également sur la culture, les circuits de randonnées, le chantier d'insertion, les maisons de santé, et l'action enfance jeunesse et de l'action sociale.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire compte 67 élus issus des 46 communes de la collectivité. Il y a au minimum un conseiller par commune puis des conseillers supplémentaires en fonction du nombre d'habitants.

Présidente : Dominique JOYEUX.

Les vices-présidents :

- Georges PEREIRA - Finances;
- Eric THOMAS - Ressources Humaines, Communication;
- Alain REININGER - Economie, Agriculture;
- Jean-Philippe PANIER - Déchets ménagers;
- Jean-Paul MARGERIN - Aménagement de l'espace & urbanisme;
- Serge CAILLOT - Voirie;
- René DUVERNOY - Assainissement;
- Michel MARIE - Travaux & Chantier d'insertion;
- François GRANDJEAN - Tourisme;
- Bernadette VOILLIOT - Action sociale;
- Michel BERTIN - Culture;
- Frédéric MONET - Conseiller délégué aux sports nature, activités loisirs;
- Sébastien DESCREAUX - Conseiller délégué à la santé.

Actualités

QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2018

Le bourg de Villapourçon possède désormais un réseau d'assainissement collectif.

La maison des générations de Châtillon-en-Bazois a été équipée d'un bassin aquatique.

Une extension de la maison de santé de Luzy a été réalisée.

Une mise en séparatif du réseau rue des marbres à Moulins-Engilbert a été effectuée.



QUELQUES PROJETS POUR 2019

Développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire :

Dans un contexte de forte demande d'usagers toujours plus connectés, la Communauté de communes en partenariat avec Nièvre Numérique et l'Agence de Développement touristique de la Nièvre (ADT) va développer un véritable projet d'aménagement numérique avec le déploiement de la fibre optique, d'un wifi territorial à destination des résidents et visiteurs et la mise en place de vitrines et/ou bornes tactiles pour de l'information touristique dynamique.

Aménagement de l'étang du Marnant à La Nocle Maulaix.

La Communauté de communes en partenariat avec la commune de La Nocle-Maulaix souhaite accroître l'attractivité du territoire par la création d'un lieu de détente et une zone de loisirs à l'étang du Marnant. Cet aménagement permettra la mise aux normes du camping, la création d'hébergements locatifs légers, d'une guinguette avec restauration rapide et buvette et d'une plage.

Aménagement des ports de Cercy-la-Tour et de Châtillon-en-Bazois

Afin de répondre aux besoins des usagers de la voie d'eau et de la véloroute, la Communauté de communes en partenariat avec les communes concernées, Voies Navigables de France (VNF), le Conseil départemental de la Nièvre, l'ADT de la Nièvre, le SMET Canal du Nivernais et les Canalous (projet de Châtillon-en-Bazois) souhaite développer l'offre de services des clientèles en itinérance.

Cercy-la-Tour : Compléter l'offre de services liée au bassin, à travers la réorganisation du camping, de la piscine et de l'Office de tourisme ainsi qu'en développant les activités fluviales et les cheminements notamment en permettant la continuité et la sécurisation de la véloroute.

Châtillon-en-Bazois : Créer un pôle de services afin de maintenir l'activité de location de bateaux et de mettre en place un espace restauration en fédérant les acteurs privés et publics.

VOIRIE

Compétence communautaire depuis janvier 2018, toutes les voies communales sont désormais entretenues par la CCBLM

Elu référent : Serge CAILLOT

REDEVANCE DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis janvier 2018, la redevance déchets ménagers est appliquée sur l'ensemble du territoire.

Elu référent : Jean-Philippe PANIER

SERVICE INTERCOMMUNAL D'INSERTION (S2I)

Désormais étendu sur tout le territoire, le chantier d'insertion a pour but de remobiliser sur le plan social et professionnel les personnes les plus éloignées de l'emploi par des travaux d'espaces verts, de logistique ainsi que des petits travaux de bâtiment.

Elu référent : Michel MARIE

CULTURE

La saison culturelle Bazois Loire Morvan a débuté mercredi 12 décembre par le spectacle de danse en UN éclat à Saint-Honoré-les-Bains.

Tous les mois, retrouvez un spectacle dans une des communes du territoire ou bénéficiez du service du service de transport pour vous rendre à la MCNA de Nevers. Plus d'informations à l'office de tourisme : 03 73 21 03 00 tourisme@bazoisloiremorvan.fr



Elu référent : MICHEL BERTIN

CHIFFRES CLÉS:
Communes: 46
Population: 16024 hab
Superficie: 1209.01 km²
Conseillers communautaires : 67

Zoom sur la compétence assainissement

En 2018, la CCBLM a choisi de prendre la compétence assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble du territoire. Retrouvez les règlements sur les sites de Moulins-Engilbert et Luzy.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est une technique de traitement des eaux usées pour les usagers qui ne possèdent pas de réseau collectif pour la collecte des eaux usées. Il se situe sur le terrain du propriétaire qui doit par la suite, le maintenir en bon état de fonctionnement par différents contrôles:

-Le contrôle « neuf » ou pour travaux : Obligatoire si le système d'assainissement n'existait pas ou qu'il est à refaire. Toute proposition de votre entrepreneur doit être validée par les techniciens afin de vous assurer un fonctionnement correct de l'installation. (130€)

-Les contrôles de bons fonctionnements (périodique sur 8 ans) ou de l'existant (1er contrôle avant les périodiques) : Equivalent aux contrôles techniques de votre voiture, ils sont l'occasion de faire le point sur votre installation notamment sur la conformité des normes en vigueur et l'entretien. (100€)

NB: Pensez à garder les factures des vidanges.

- Dans le cadre d'une vente de maison : Important comme le diagnostic électrique, le contrôle d'assainissement doit être demandé à la CCBLM dès la décision de mise en vente pour être présenté à l'acquéreur et permettre aux équipes de planifier leur passage. (130€)

Pour ce faire, il vous suffit de contacter le service assainissement de la collectivité.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Appelé communément tout-à-l'égout, c'est la collectivité qui prend en charge la réalisation et l'entretien du réseau de collecte des eaux usées ainsi que des stations d'épurations qui traitent les effluents.

Après un raccordement au réseau public, le propriétaire est assujéti à une redevance.

En cas de dysfonctionnement de votre boîte de branchement* sur la partie publique du réseau, contactez la CCBLM ou votre mairie.

Des contrôles de branchement peuvent être demandés au service assainissement, pour vérifier le bon raccordement de la partie privée et publique.

Rappelons aussi que les lingettes hygiéniques n'ont pas leur place dans le réseau d'assainissement.

*boîte de branchement : ouvrage délimitant la collecte des eaux usées en partie privée et la partie publique d'un réseau d'eaux usées.

assainissement@bazoisloiremorvan.fr
03 86 84 33 55
Elu référent: René DUVERNOY

Informations pratiques

Siège

11, Place Lafayette 58290 Moulins-Engilbert
03 86 84 33 15
contact@bazoisloiremorvan.fr

Site du Bazois

27 rue du Dr Dubois 58110 Châtillon-en-Bazois
03 86 84 14 54
lundi : 13h30 - 17h30;
mardi au jeudi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30;
vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h30

Site de Cercy-la-Tour

Rue du Port 58430 Cercy-la-Tour

Site de Luzy

3 avenue Hoche 58170 Luzy
lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h
03 86 30 26 86

Service déchets ménagers

Route des réservoirs 58290 Saint-Honoré-les-Bains
03 86 30 77 66
servicedechets@bazoisloiremorvan.fr
lundi au vendredi : 9h - 12h

Déchetteries:

lundi au vendredi : 13h30 - 17h30
samedi : 8h - 12h / 13h30 - 17h30
-Préporché
03 86 30 60 38

- Cercy-la-Tour, Domaine Seguin
03 86 50 03 37

- Luzy, Mazille
03 86 30 02 73

- 367-368 Buisson Valois 58110 Rouy
03 86 60 25 55

Période du 01/10 au 30/04

lundi au vendredi : 10h - 12h / 14h30 - 16h30 (fermée le jeudi)
samedi : 09h - 12h / 14h30 - 16h30

Période du 01/05 au 30/09

lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h30 - 16h (fermée le jeudi)
samedi : 09h - 12h / 14h30 - 16h30

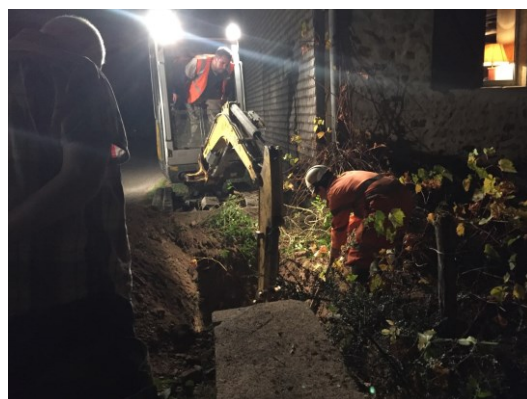


CCBAZOISLOIREMORVAN

Sermages, commune sinistrée

« L'EAU DE SOURCE LA PLUS CLAIRE FAIT AUSSI DE LA BOUE »

Ce proverbe chinois tiré du livre de la sagesse chinoise de 1876 ne s'est pas démenti en ce 17 octobre à Sermages. L'eau, parfois brunâtre, était, cette fois-ci réellement boueuse. Et pour cause, une spectaculaire fuite dans l'un pilier du pont du Moulin privait une bonne partie des sermageois d'eau potable. Jusque tard dans la nuit, les courageux agents de SUEZ ont étudié la situation, débarrassé les abords et réparé la fuite par un ingénieux système.



Merci à Bruno pour le prêt du télescopique.
Merci à la famille LEMOINE pour le café réconfortant et à Paule et Gilles pour avoir offert le couvert après cet éprouvant épisode.

QUAND LA BIÈSE FUT VENUE...



Pour sûr, nous nous trouvâmes fort dépourvus... ce matin du mardi 30 octobre, lorsque nous avons découvert cet épais manteau neigeux.

Pour la Nièvre, la quantité tombée du ciel en vingt-quatre heures correspondait à ce qui aurait dû tomber en dix jours d'un mois normal.

Sur les hauteurs de Sermages, le spectacle était... apocalyptique. Les routes étaient jonchées de branches et d'arbres. Les arbres des forêts avoisinantes craquaient sous le poids de la neige. On aurait dit un champ de tir sans balle ni fusil. Impressionnant !!!

La matinée fut nécessaire pour débarrasser les routes communales et permettre la circulation. Merci à Bruno, Lisa et Florent, Messieurs DUPUIS et à tous ceux qui ont contribué à évacuer les branchages.

Nous rappelons que chaque propriétaire est responsable de ses haies et qu'il convient de retirer les arbres et branches des fossés. Certains foyers sont toujours privés de téléphone et d'internet faute d'élagage. Les opérateurs refusant d'intervenir tant que les travaux ne seront pas effectués. Merci de votre compréhension et votre civisme.



Vie communale

FAMILLE LAUMAIN A SERMAGES

Cette famille réside depuis plus de trois siècles à Sermages puisque Pierre Laumain né vers 1717 aura au moins trois enfants dont Simon Laumain, né et baptisé à la paroisse de Sermages le 4 janvier 1742.

Simon Laumain se marie le 7 février 1765 à Villapourçon.

De cette union naissent huit enfants dont :

- Jean dit « l'aîné », né le 16 mars 1769, aura six enfants et vingt et un petits enfants.
- Jean dit « le jeune », né le 1 décembre 1776, aura cinq enfants dont deux décédèrent en bas âge.
 - Michel, l'aîné des enfants, né le 27 pluviôse an IV, sera le premier maire de Sermages en 1842 lorsque la commune recouvra son autonomie après son annexion à la paroisse de Moulins Engilbert lors du Concordat. Il aura douze enfants (dix avec Marie Duvernoy qui décède en 1840 et deux avec une autre Marie Duvernoy, cousine de sa première femme).
 - Denis-Michel, né le 27 frimaire an XIII, a encore des descendants vivant à Sermages. Il aura cinq enfants.
 - Jean, né le 30 mars 1821, aura trois enfants dont le benjamin Simon-Joseph né le 10 octobre 1857, épousa Victorine Ballandreau. Ils auront deux enfants, Félix célibataire et Adrien le père de Marguerite et Madeleine.

Adrien Laumain a été conseiller municipal de 1919 à 1925 à Sermages.

Suite à la disparition de Madeleine c'est une branche de Laumain qui s'éteint à Sermages mais le nom restera inscrit sur la voute et dans le chœur de l'église, ainsi que sur le monument aux morts, malheureusement.

LA VESSE-DE-LOUP, UN CHAMPIGNON QUI PART EN FUMÉE !

Quelle ne fut pas la surprise de Baptiste quand il se trouva, nez à nez, avec ces deux vesses-de-loup incroyablement gigantesques ! L'une de 1.4 kg, l'autre de 1.6 kg. Sur les conseils de sa mamie, des photos furent prises pour immortaliser la prise et apporter un témoignage sur le sermageois.

En fait, cette vesse-de-loup géante (*Calvatia gigantea*), appelée aussi tête de mort, se trouve dans les prés. Elle est reconnaissable à sa taille qui peut atteindre 50 voire 70 cm de diamètre et qui forme une grosse bulle blanche au sol. D'après les spécialistes, elle serait... comestible ! Elle se consommerait lorsque la chair est blanche et ferme en omelette ou dans des œufs brouillés. Ceci dit, la saveur, n'est parait-il pas forcément au rendez-vous.

Si vous croisez une *Calcatia gigantea*, en cas de doute, rapprochez-vous de votre pharmacie mycologue avant dégustation.



Avec le temps, le chapeau brunit et les verrues se détachent dès qu'on les touche, laissant des marques comme des cicatrices. A l'intérieur se trouvent les spores qui, lorsqu'ils sont mûrs, font craquer le chapeau qui laisse alors éclater les spores en poudre formant une sorte de "fumée" brune. C'est leur façon de se multiplier.

Pour cette raison, la vesse-de-loup n'est comestible que lorsque le champignon est jeune, lorsque la gleba, c'est à dire la masse charnue qui contient les spores, est encore ferme et blanche. Rendez-vous l'année prochaine car elles se ramassent dès le mois de juin jusqu'à la fin de l'automne, en novembre.

Vie communale

UNE HISTOIRE DE SANTONS...



Il était une fois...

Jusqu'à, il y a peu de temps, à Noël, l'effervescence régnait au Moulin de Georgette et Michel. Quelle idée saugrenue allait naître dans l'imagination de Michel pour concevoir la crèche ? Au fil des années, toutes plus incroyables les unes que les autres, (même en forme de citrouille!) elles firent le bonheur de leurs filles et de toute la famille. Quand fut venu le temps du déménagement, Georgette et Michel firent don de leurs beaux santons à l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE DE SERMAGES". L'église étant trop froide pour accueillir ces petites merveilles, c'est à la salle socioculturelle, qu'en toute modestie, ceux-ci furent exposés.

Un peu d'histoire...

La tradition de la crèche de Noël trouve son origine au Moyen Âge. Une légende tenace veut que François d'Assise, dont la mère était originaire de Tarascon, ait créé en 1223 la première crèche vivante à Greccio alors que ces scènes étaient déjà jouées depuis plusieurs siècles par des comédiens dans les mystères de la Nativité sur les parvis des églises. Cette « crèche vivante » a donné naissance à une tradition qui s'est perpétuée, mais les « acteurs » ont été très largement remplacés par des personnages en bois, en cire, en carton-pâte, en faïence et même en verre. Les premières crèches ressemblant à celles que nous connaissons font leur apparition dans les églises au XVI^e siècle.



Nous tenions à remercier, chaleureusement, Georgette et Michel, pour leur don si généreux.

UNE PRESIDENTE A SERMAGES

On nous avait vanté sa simplicité, sa disponibilité et sa profonde humilité. Eh bien, effectivement, Madame Christiane LAMBERT, présidente de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) correspond tout à fait à ces traits de caractère. De passage dans la Nièvre, entre deux meetings, c'est à la salle socioculturelle que la fédération départementale avait convié la présidente et ses sympathisants à une soirée conviviale. Reçue dans un cadre fort agréable, (ce sont ses mots!), Madame LAMBERT a pu s'entretenir avec les convives dans une ambiance chaleureuse.

Merci à la fédération départementale et aux Jeunes Agriculteurs de la Nièvre d'avoir choisi Sermages pour cette soirée.



Centenaire 1918-2018

LA PETITE HISTOIRE DANS LA GRANDE

Pour le centenaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, le Parc naturel régional du Morvan avait proposé aux communes du Morvan de faire sonner le glas le 2 août 2014 à 16h. Plus des 2/3 des villes et villages (dont Sermages) avaient pris part à ce projet de mémoire, et l'effet de ce glas dans les vallées fut un moment émouvant.

Pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918, Sylvain MATHIEU, Président du Parc naturel régional du Morvan, a proposé de faire sonner les cloches des villes et villages à toute volée à 11 h, le 11 novembre 2018.

Et de rappeler : "Le sacrifice et la souffrance de milliers de poilus morvandiaux morts ou revenus marqués à vie, méritent notre respect et notre souvenir. C'est aussi l'occasion de rappeler aux jeunes générations leur histoire, comme l'ont fait certaines communes du Morvan depuis 2014 avec de multiples expositions, mais aussi l'équilibre fragile de la paix et de la démocratie dans nos sociétés."

Merci à Guy qui a fait sonner les cloches à toute volée, le jour dit et à heure dite !

11/11/1918 - 11/11/2018

"Un siècle.

Un siècle que l'Armistice du 11 novembre 1918 est venu mettre un terme aux combats fratricides de la Première Guerre mondiale."

C'est par ces mots que débuta le message du 11 novembre 2018, écrit, cette année, par le Président de la République.

Il a évoqué "A cet affrontement interminable nation contre nation, peuple contre peuple. Avec ses tranchées pleines de boue, de sang et de larmes. Ses orages de feu et d'acier qui grondaient par tous les temps et déchiraient les ciels les plus calmes. Ses champs de bataille éventrés et la mort, omniprésente."

Malgré la victoire qui est célébrée en ce jour du 11 novembre 1918, "on constate aussi le gâchis et on éprouve d'autant plus le deuil : là, un fils pleure son père ; ici, un père pleure son fils ; là, comme ailleurs, une veuve pleure son mari. Et partout, on voit défiler des cortèges de mutilés et de gueules cassées."

Puis, il a souhaité délivrer un message de paix :

"Françaises, Français, nous sommes aussi unis en ce jour dans la conscience de notre histoire et dans le refus de sa répétition. Car le siècle qui nous sépare des terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix. Nous savons avec quelle force, les nationalismes, les totalitarismes, peuvent emporter les démocraties et mettre en péril l'idée même de civilisation."

Enfin, le Président a souhaité nous mettre en garde par ces mots : "Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer les souvenirs de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre. Ainsi, serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi, serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux, qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis en peuple libre."



Vous avez été nombreux à venir assister à la cérémonie du 11 novembre et je vous en remercie.

Merci à Monsieur MANGIN pour l'organisation de cette commémoration, merci aux indéfectibles porteurs-drapeaux, merci aux pompiers toujours fidèles, merci à la chorale de Sud Morvan en Scènes pour l'interprétation de la Marseillaise, merci aux petites mains qui ont préparé le café-brioche et un grand merci aux enfants venus en nombre pour la lecture des noms de nos poilus.

Nous souhaitons une cérémonie digne de ce nom pour ce centenaire et pour nos valeureux combattants, elle fut à la hauteur.

TELETHON

L'AFM-Téléthon a déjà à son actif de nombreuses victoires : des avancées scientifiques majeures, des traitements innovants, le développement de l'aide aux malades, la reconnaissance de leurs droits. Des cartes du génome à la découverte des gènes responsables de maladies, c'est tout un pan de la médecine mondiale qui a fait un spectaculaire bond en avant.

Association de militants, l'AFM-Téléthon s'est battue pour la reconnaissance des maladies rares et la citoyenneté des malades et personnes en situation de handicap.

Thérapie génique, pharmaco-génétique, cellules souches : toutes les thérapies innovantes soutenues par l'AFM-Téléthon ont déjà révolutionné la médecine. Des malades souffrant de déficits immunitaires, des maladies rares du sang ou du cerveau profitent aujourd'hui des premiers résultats de la recherche. Des avancées qui bénéficient aussi aux maladies fréquentes.

Sermages, depuis de nombreuses années, soutien activement l'AFM-Téléthon. Cette année, ce ne sont pas moins de 434 litres de soupes variées et environ 140 pots de confitures qui ont été destinés à la vente au profit du Téléthon.

Évidemment, une telle entreprise a nécessité une organisation avec de nombreux bénévoles.

Dès le 8 mai, au sortir de la commémoration, Alain, André, Bruno, Chantal, Fanny, Margot, René et moi-même arpentons les quatre carrés du jardin.

En deux temps trois mouvements, le jardin éco-responsable fut ensemencé. Des treillis solides furent mis en place par les hommes afin que les tomates puissent pousser plus librement. Cette technique ne s'est pas démentie car la récolte fut exceptionnelle !

Tout au long de l'été, malgré des conditions climatiques peu favorables, 142 kg de légumes furent congelés au fur et à mesure de leur maturité; tous les petits fruits (casseilles, cassis, groseilles, framboises...) ont subi le même sort. Merci à Alain, Bernadette, Bruno, Céline, Guy, Julie, Madeleine et les petites mains intermittentes de m'avoir aidée dans cette tâche exigeante.

Merci à François pour son précieux prêt du camion frigorifique, à Alain, Denise et à Sylvie pour le prêt de matériel.

Merci à Monsieur BOSCHETTI pour les idées de recettes et les 100 litres de soupes offertes par les restaurateurs des TOQUES NIVERNAISES.

Merci au magasin Bi1 et à Madame SPINETTI pour les généreux dons.

Merci aux petites mains de VENDREDI et de SAMEDI, Alain, Amandine, Camille, Céline, Chantal, Dominique, Françoise, Guy, Isabelle, Karine, Marijo, Margot, Marielle, Nadine, Nadège, Olivier, Paule, Philippe, René et Sandrine.

Je vous le disais : une véritable entreprise !

Merci aux généreux commerçants de Moulins-Engilbert, la boucherie LEBEAU, le COMPTOIR GOURMAND, la boulangerie GUERIN.

ET UN IMMENSE MERCI A NOS FIDÈLES ACHETEURS !

DS



Dons de notre partenaire Bi1

Quelques soupes ...



Certains bénévoles
(photo Paule Ranty)

LE BENEVOLAT SERMAGEOIS



À Sermages, on ne badine pas avec l'amour... de sa commune. Les bénévoles ne ratent pas une occasion de faire des actions au service du bien commun, ou au service des habitants. Exemples. La salle de l'ancienne école communale de Sermages vient d'accueillir la grande majorité de tous ceux qui se sont investis pour la commune cette année.

Pas pour une réunion formelle, mais pour un de ces moments où naît la solidarité qui est le ciment de la vie à la campagne.

Chacun a pu parler de ses projets afin de les partager pour que l'élan soit collectif.

L'association À Notre-Dame-de-la-Salette est tout entière dévouée aux travaux de sauvegarde indispensables pour la chapelle dédiée de l'église Saint-Pierre. Un chantier qui doit débiter en 2019 et dont la commune sera maître d'ouvrage.

Mais c'est un chantier qui sera porté aussi par la communauté de communes et que les bénévoles de l'association ont à cœur de suivre et de soutenir grâce à différentes actions caritatives, tout comme les travaux de restauration du chemin de croix peint sur toile.

Le CCAS prépare le Téléthon et ses "serma-soupes" qui seront vendues, samedi 8 décembre, sur le champ de foire de Moulins-Engilbert. Plus de 400 litres de soupe mis en vente, dix recettes différentes dont cinq directement issues du jardin communal. 142 kg de légumes y ont été récoltés. Et beaucoup de fruits aussi puisque cent soixante pots de confitures ont été réalisés.

Les Toques Nivernaise et le magasin Bel sont également des soutiens pour cette action.

Au CCAS, on prépare également Noël pour les quatorze enfants et les cinquante-deux aînés de la commune. Tous seront gâtés. Pour cela il a fallu organiser maintes manifestations qui ont équilibré le budget.

La salle socioculturelle est un équipement fonctionnel assez exceptionnel pour un village de cette taille. Mais à Sermages, pas question d'une salle froide et sans personnalité. Les bénévoles veulent que ce lieu possède une âme, ils veulent en être fiers.

Alors une équipe de décorateurs et de décoratrices - il faut bien des chefs - s'affaire depuis quelques jours. Ils ont appréhendé les grands volumes pour créer une ambiance à nulle autre pareille. À voir! Comme d'ailleurs les décorations extérieures installées dans le village.

Alors ce soir-là, simplement, gentiment, Dominique Strieska, maire, pouvait dire à tous : « Merci. Merci pour tout ce que vous faites pour Sermages ! »

Source Le journal du Centre, photo Paule RANTY

TRAVAUX COMMUNAUX

- Pour information, Hervé, notre employé communal est "mis à disposition" de la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN depuis le 25 septembre et jusqu'à la mi janvier 2019. Cette convention est susceptible d'être reconduite. De ce fait, il reste quelques voies communales à broyer sans que celles-ci ne soient dangereuses.
- Les fleurs annuelles ont été enlevées.
- Le tri a été fait dans les illuminations de Noël, les décorations ont été revues avant d'être installées.
- Une magnifique décoration a été réalisée à l'intérieur de la salle socioculturelle.
- Des petits soucis de plomberie et de gaz ont été résolus dans la salle.
- Suite à l'épisode neigeux, des branches ont été retirées de la chaussée.
- Quelques travaux ont été réalisés pour le compte du CCAS.

Sermages en fête

RIFLES 7 OCTOBRE

Ce jour-là, notre président Alain, s'appelait plutôt "TOUILLE-TOUILLE". Et pour cause, il avait la lourde tâche de trouver les bons numéros pour que nos joueurs aient une chance de gagner !

Alors, pendant plusieurs heures, Alain "touilla", les chiffres et les nombres s'égrainèrent en attendant l'inéluctable "OUI" qui, à chaque fois, avait le don de faire sursauter la salle.

Évidemment, tous ne gagnèrent pas, mais on remarqua que certaines personnes avaient tout de même plus de chance que d'autres. Si bien que des joueurs sont même allés jusqu'à changer de table pour se rapprocher des veinards.

Merci à tous les membres du comité et en particulier à Alain pour la recherche des lots.

Merci aussi à Camille, Sandrine, Nadège et Peguy qui sont venues renforcer les rangs du comité.



PAILLETTES ET ÉTOILES

Conviés par le comité des fêtes, en ce vendredi 14 décembre, les petits sermageois ont pu confectionner des petits sujets de Noël à ramener au pied du sapin.

Férués d'imagination, les dames du comité avaient préparé, en amont, des sapins en bouchons de liège qu'il suffisait de décorer avec des étoiles, des perles et autre mini-guirlandes, ainsi que des rondins de bois à enfiler pour former une décoration de Noël, à condition d'avoir de la patience ! Ce fut le cas de Tamara, de Yohan mais un peu moins de Léo.

Avec une imagination débordante, ils ont réalisé des cartes de Noël, des sapins et même des mobiles.

Les mamans n'ont pas résisté aux strass et se sont prêtées au jeu. En parlant de jeu, les messieurs, quant à eux, ont préféré.... Le jeu de belote !

Cette soirée récréative s'est terminée autour du verre de l'amitié. Merci aux lutins qui ont préparé cette soirée.

ARBRE DE NOEL

Bien souvent, l'arbre de Noël de Sermages clôture une année riche en activités de tous genres. Ce fut de nouveau le cas cette année, le 16 décembre. Ce moment de quiétude est aussi l'occasion de se faire rencontrer petits et grands autour du Père Noël.

Comme il était mentionné sur l'invitation du comité, le Père Noël s'était engagé à ne récompenser que les enfants sages nés à partir de 2007. Il est fort à parier que tous furent sages durant cette année 2018 car tous furent destinataires d'un joli cadeau ! Il en fut de même pour nos séniors.

A l'issue de l'animation, tous se régalerent des pâtisseries confectionnées par les petites mains attentionnées.

Merci au Père Noël d'avoir pris le temps de venir nous voir et merci aux membres du comité qui œuvrent toute l'année pour permettre d'offrir de beaux présents.



SUD MORVAN EN SCENES



REMERCIEMENTS FRATERNELS

Le 12 octobre dernier, tous les bénévoles de l'association SUD MORVAN EN SCENES étaient conviés à la salle socioculturelle pour le pot de remerciements du spectacle "Edmond G."

François BOUCHOUX, président de l'association a chaleureusement remercié tous les bénévoles en leur disant que sans eux, accomplir une telle prestation ne serait pas possible.

A cette occasion, la projection du film a eu lieu. Chacun a pu revoir ou voir (car lorsque l'on joue, on est très concentré sur son rôle et impossible de lever les yeux pour voir le jeu du voisin) les scènes du son et lumière. L'émotion était intacte. Lorsque les lumières furent rallumées, on a pu remarquer, ici et là, quelques larmes couler.

Merci à tous les membres de SMS de leur dévouement, de leur générosité, de leur savoir-faire.



ÉPOUSTOUFLANT !

Invité par l'association SUD MORVAN EN SCÈNES, le chœur de "La Chavannée" nous a fait une brillante démonstration de leur répertoire intitulé "La Fleur des Noël".

Le répertoire choisi et arrangé par Frédéric PARIS provient des collectes du XIXe dans le centre de la France et des "bibles de Noël" des XVIIe et XVIIIe siècles.

La tournée de l'Avant 2018 est passée par le Cher, l'Allier et la Nièvre (Berry, Bourbonnais, Nivernais), avec 7 concerts.

Que d'émotions lorsque les quarante choristes et les cinq musiciens costumés sont entrés dans la salle socioculturelle ! L'estrade n'avait pas encore accueilli une telle troupe !

La salle, fraîchement décorée aux couleurs de Noël par les bénévoles de Sermages, la lumière douce orchestrée par les Alain, grâce au prêt de l'association "Les amis de la maison de l'élevage et du charolais de Moulins-Engilbert" se prêtaient magnifiquement à ce récital. C'est dans cette ambiance feutrée que les quelques 150 spectateurs ont écouté, respectueusement les cantilènes. Chaque chant était entrecoupé d'explications, parfois bien nécessaires, surtout quand il s'agit de savoir pourquoi, jadis, les enfants de Moulins (la préfecture de l'Allier) chantaient devant des portes closes les jours d'avant Noël...

Ainsi, au son de l'harmonium, des vielles, flûtes et cornemuses, la veillée se déroula en toute sérénité.

Les spectateurs furent enchantés de la prestation et les chanteurs ravis d'avoir été accueillis dans de telles conditions !



Photo Paule RANTY

Un beau succès pour l'association SUD MORVAN EN SCENES !

Agenda des Manifestations



Jeudi 17 janvier à Luzy

Sélections et enregistrements du jeu des 1 000 € (2 émissions adultes et 1 spéciale jeunes) - à 18h30 à la salle des fêtes de Luzy.



Vendredi 25 janvier : AVANT PREMIERE DE LA FETE DU VIOLON avec le soutien de l'association A NOTRE DAME DE LA SALETTE DE SERMAGES

Au programme, dès 19 h 30 : Assiette-concert à 10€, suivie du concert "Routes de l'Intime" de François PERRIN et Utopic Quartet. Puis le groupe "Marinade" pour un bal trad.

Réservations auprès de Guy MONTARON : 06/82/44/88/48



Samedi 9 février : REPAS DANSANT à Sermages

Organisé par l'association SUD MORVAN EN SCENES à partir de 20 h.



Mardi 12 Février : THEATRE à Luzy

"Les 3 cochons (et le dernier des loups)" de Frédéric Chevaux. A partir de 20 h, salle des fêtes Marcel JOYEUX. Organisé par la Maison de la culture Nevers Agglomération dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes Bazois Loire Morvan.



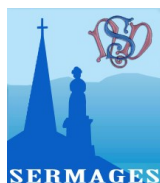
Samedi 9 mars : TARTIFLETTE à Sermages

Le comité des fêtes organise sa tartiflette, à partir de 19h30.



Jeudi 14 mars : THEATRE à Cercy La Tour

"OTHELLO" Théâtre par la Cie du Zieu. Variation pour 3 acteurs, adaptée de William Shakespeare. Organisé par la Maison de la Culture de Nevers Agglomération dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes Bazois Loire Morvan.



Lundi 25 mars : Assemblée Générale de l'Association A NOTRE DAME DE LA SALETTE DE SERMAGES

Rendez-vous à l'ancienne école à 19 H.



Samedi 13 avril : BAL à Sermages

Bal organisé par l'association SUD MORVAN EN SCENES. A la salle socioculturelle à partir de 20h30.

Dimanche 7 avril : THEATRE à Sermages

A partir de 20 h, salle socioculturelle, THEATRE DOCUMENTAIRE "LA BRIQUE" par la compagnie Cie Hendrick Van Der Zee. Organisé par la Maison de la Culture Nevers Agglomération dans le cadre de la saison culturelle de la communauté de communes BAZOIS LOIRE MORVAN.

EXCEPTIONNEL



Joies



Peines



Annonces



Décès de Marie-Madeleine MARTIN née LAUMAIN le 9 novembre 2018 à 91 ans.
La municipalité présente toutes ses condoléances à la famille.



Décès de Monsieur Jean MOREAU à l'âge de 84 ans le 26/11/2018 à Auxerre.
Sincères condoléances à sa famille et à ses proches de la part de la municipalité.



Décès de Monsieur Christian DESMARIAUX à l'âge de 91 ans le 28 décembre à Decize.
Sincères condoléances à sa famille et à ses proches de la part de la municipalité.



Le sermageois est actuellement distribué dans vos boîtes aux lettres, une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretien extérieur, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Remerciements

M et Mme SERRURIER pour le don de 120€

Famille Martin pour le don de 80€

M et Mme COURDAVAULT pour le don de chrysanthèmes.

Les divers donateurs pour les dons de pots de confiture pour le Téléthon.

Pour les dons au profit du CCAS : 1 479 € du maire et des adjoints

Pour le don anonyme de 288 € au CCAS

Pour le don de M. et Mme CESCO de 150€ au CCAS

Mme BOUDRON pour le don de livres pour la bibliothèque.

Pour les dons occasionnels de DVD, livres et revues pour la bibliothèque.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)

- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses aux normes de la collecte, disponibles en mairie.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Cavité rectangulaire dans une pièce de bois.
- 2 – Instruments de musique populaire à vent.
- 3 – Eclatant.
- 4 – Rivière d’Asie. Elle peut-être égoïne.
- 5 – Chef-lieu de l’Aisne. Multiplier par trois.
- 6 – Abréviation d’un revêtement de sol.
- 7 – Groupe français de chant grégorien. Opinion.
- 8 – Autoportrait photographique.

Verticalement :

- A – Champignons.
- B – Globe propre à l’oeil.
- C – Pièce d’étoffe portée par le grand prêtre des Hébreux.
- D – Classement des déchets. Drame japonais.
- E – Plantes potagère à bulbe. Bradype.
- F – Oisive.
- G – Matière purulente fétide, mélangée de sang.
- H – Enzyme catalysant l’hydrolyse d’un acide et d’un alcool.

9		8						
								6
	4				9		5	7
6		9	3					
5		3			2			
					7	1		
7			2		6			4
		1						8
				1	4		7	2

Blagues :

Deux petites vieilles toutes ridées discutent :

- Tu te souviens, quand nous étions jeunes, on voulait ressemblées à Brigitte BARDOT !
- Oui, c’est vrai, je m’en rappelle.
- Eh bien, maintenant ça y est...

On ne dit pas....., on dit.....

- On ne dit pas et pis, mais 3,14116 !
- On ne dit pas femme enceinte, mais papayatoumi !
- On ne dit pas Supertramp, mais une bonne raclée !
- On ne dit pas un abricotier, mais une petite maison en bord de mer !
- On ne dit pas j’ai eu vent de l’affaire, mais il m’a pété dans l’oreille !

Citation :

Le monde entier est un théâtre. Et tous, hommes et femmes, n’en sont que les acteurs. Et notre vie durant nous jouons plusieurs rôles.

William Shakespeare

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	A	N	O	R	A	M	A
2	A	M	I	D	E		A	T
3	T	O	L	E	R	A	N	T
4	E	N		U		M	I	E
5	R	C		R	O	O	F	S
6	N	E	F			D	O	T
7	E	L		P	O	I	L	E
8	L	A	G	O	P	E	D	E

Solutions du n°118

9	6	4	8	3	5	7	1	3
2	7	3	1	9	6	5	8	4
1	5	8	2	7	4	9	6	3
5	4	7	6	1	2	8	3	9
3	1	2	9	4	8	6	5	7
8	9	6	3	5	7	4	2	1
4	8	5	7	2	1	3	9	6
6	3	1	4	8	9	2	7	5
7	2	9	5	6	3	1	4	8